

hérétique avoit avancé que S. Pierre n'a point été & n'est point Chef de la Sainte Eglise Catholique. Cette proposition fut condamnée par le Concile de Constance.

3. *La Primauté que nous reconnoissons dans le Pape ne se borne pas à une simple prééminence d'honneur. Il est nécessaire, dit S. Irénée, que toutes les Eglises se réunissent à celle de Rome, à cause de sa principale autorité. C'est par ce motif que S. Jérôme consultoit le Siège Apostolique, pour savoir quel parti il devoit prendre sur les contestations qui de son tems affligeoient l'Eglise d'Orient. Comme je ne veux, disoit-il au Pape Damase, suivre que J. C., aussi ne veux-je communiquer qu'avec vôtre Béatitude, c'est-à-dire, avec la Chaite de S. Pierre, je fais que l'Eglise est fondée sur cette pierre : quiconque mange l'Agneau hors de cette maison, est un profane : quiconque ne se trouvera point dans cette Arche, périra par le déluge. Il faut donc, selon la Foi Catholique, reconnoître dans le Souverain Pontife une primauté d'honneur & de juridiction tout ensemble, comme elle a été reconnüe dès les premiers tems de l'Eglise. Cette juridiction n'est pas de pur droit Ecclésiastique, elle est de droit Divin, & d'institution de J. C. Jurisdiction qui fait que les Decrets des Souverains Pontifes regardent toutes & chacune des Eglises ; & que chaque Evêque met au rang de ses devoirs les plus essentiels, de respecter le Pape comme son Supérieur, de lui jurer obéissance, d'avoir recours en tant d'occasions à son autorité, & de lui être soumis selon l'ordre Canonique.*

Vous êtes, écrivoit S. Bernard à Eugene III., le seul Pasteur des Brebis & des Pasteurs.... Car à qui non seulement d'entre les Evêques, mais encore d'entre les Apôtres, ont été, selon la parole du Seigneur, generalement & sans distinction, confiées
toutes